



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, LE 6 OCTOBRE**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 30/09/2025

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 14Nombre de suffrages exprimés : 18 – Votes pour : 18 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - B. MONTAGNE - A. RASKIN - AdjointsJ.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - A. CARRU MARTEL - N. DEDULLE LELLUIN - J. DUBOIS - J.L. GIRAUD - N. PIGAGLIO - S. LAINE - M. RAYNAUD **Conseillers Municipaux**Absents : J. HENSELER (pouvoir à B. MONTAGNE), A. MAGNIN MELOT (pouvoir à S. ALLEG), C. MENARD (pouvoir à N. PIGAGLIO), E. MENUT (pouvoir à J.L. GIRAUD), R. MARTEL TRIGANCE, M. MARTEAU, J. RAYNAUD**SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « Ingénierie Départementale 83 »
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 ET PLAN D' ACTIONS 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

Vu la délibération, en date du 8 octobre 2012, portant adhésion de la commune de Tourrettes à la Société Publique Locale (SPL) « Ingénierie Départementale 83 » dans la mesure où, par l'intermédiaire de cette SPL, la collectivité peut disposer des conseils d'experts qui lui font défaut,

Vu le compte-rendu de l'assemblée générale, en date du 23 juin 2025, présentant le rapport d'activités de l'exercice 2024 et le plan d'actions de l'exercice 2025,

Il est demandé aux communes adhérentes de délibérer afin d'approuver le rapport d'activités 2024 et le plan d'actions 2025, annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le rapport d'activités 2024 et le plan d'actions 2025 de la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 » joints en annexe,
- **DE CHARGER** monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr